

COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Conseil Municipal du 7 juillet 2020

Présents : Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Jacques BONNIER, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Catherine FOURNIER, Thomas GAND, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Roland JACQUARD, Claudine MARCHAND, Brigitte MONNET, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE.

Absents : Isabelle PACOU (donne pouvoir à Brigitte MONNET), François-Damien GROS (donne pouvoir à Christopher HAUBRUGE), Valérie JUNG (donne pouvoir à Pierre ECOCHARD). Annabelle BOZON, Anthony LAINE.

Election d'un secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire propose au conseil municipal d'ajouter 1 point à rajouter à l'ordre du jour :

- Délibération concernant l'achat d'un taille haie télescopique

Pour : unanimité

1. Approbation précédent compte-rendu

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour : unanimité

2. Délibération création d'un emploi saisonnier

Monsieur l'Adjoint en charge des personnels techniques expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : l'entretien des espaces verts.

Il est demandé au conseil municipal de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 8/07/2020 au 30/09/2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien des espaces verts à temps complet.

Il devra justifier d'un permis B.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Madame la Maire précise que lors de la période de confinement, nos agents ont été mis en autorisation spéciale d'absence et cette situation a entraîné un gros retard dans l'entretien de la commune.

Pour : unanimité

3. Délibération achat et installation d'un volet roulant garage atelier communal

Madame la Maire expose que suite à des problèmes de vol sur le secteur il convient de mettre en sécurité le matériel de la commune, notamment le tracteur et ses accessoires. De ce fait, il est proposé de fermer le garage de l'atelier communal.

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments présente plusieurs devis concernant l'achat et l'installation d'un rideau métallique à manœuvre électrique avec son caisson.

Le conseil municipal retient l'Entreprise Jouvenceau de Montmorot pour un montant de 2 950,00€ HT.

Pour : unanimité

4. Délibération étude CAUE aménagement mairie annexe de Vercia

Madame la Maire expose qu'il convient de mener une réflexion sur le réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie annexe de Vercia.

Cette réflexion doit aussi se faire au niveau des habitants au travers de la réunion de la commission consultative.

La commune souhaite se faire accompagner par le CAUE pour :

1- diagnostic, relevés et proposition d'hypothèses de réorganisation du bâtiment,

2 - animation et synthèse des réunions participatives,

3 - animation de réunions de travail et restitution auprès des élus, production d'un document de synthèse final.

Il est demandé au conseil municipal de valider la participation de la commune de VAL-SONNETTE pour une mission d'accompagnement à hauteur de 1 846 € (points 1 et 2).

Elle correspond à 60% du coût de revient qui s'élève à 3 076€ ; les 40% complémentaires (1 230€) étant pris en charge par la Taxe départementale d'Aménagement.

Pour : unanimité

5. Délibération installation résistance sur ballon d'eau chaude

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments expose que l'installation d'une résistance sur le ballon d'eau chaude de la mairie annexe de Grusse permettrait d'arrêter complètement la chaudière à pellets pendant la période estivale.

Il présente plusieurs devis.

Après débat, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise BEY de FRONTENAUD pour un montant de 657,00€ HT.

Pour : unanimité

6. Délibération alimentation en eau parcelle agricole communale

Madame la Maire expose que suite à un départ en retraite, la parcelle ZD5 à « La Charbonnière » à Bonnaissod a été louée à un nouvel agriculteur. Celui-ci souhaite y mettre sur une partie du bétail et aimerait que la parcelle soit alimentée en eau.

La conduite d'eau passe le long du terrain.

Il est proposé de retenir le devis du SMEA de Beaufort-Orbagna de 1230 € HT (prix forfaitaire) pour effectuer ce branchement sachant que le locataire aura à sa charge la location du compteur et la consommation d'eau.

Pour : unanimité

7. Délibération installation haies sur espace test agricole

Madame la Maire expose que ce projet d'installation d'une haie rentre dans le dispositif d'aides de la Région Bourgogne Franche-Comté intitulé « Bocage et paysages ». Les haies sont indispensables à la biodiversité. Ce projet se fait en concertation avec les deux maraichers installés sur l'espace test agricole.

Il est accompagné par la Région à hauteur de 50% minimum du montant des travaux et peut aller jusqu'à 70% si les travaux sont confiés à une association d'insertion, un chantier ou une entreprise de réinsertion et/ou si le projet propose un paillage naturel à base de miscanthus privilégiant les circuits courts.

Le projet présenté cumule ces deux conditions.

Il est demandé au conseil municipal /

- de valider le plan de financement :

- Dépenses

Labour du sol et décompactage : 120.00 € HT

Achat 560 plants d'arbustes et arbres autochtones : 1 255.70 € HT

Plantation par ESAT de Lons-le-Saunier : 625.00 € HT

Achat et livraison de miscanthus (paillage) : 540.00 € HT

Tuteurs et filets de protection : 268.80 € HT

Mise en place paillage et protections par ESAT : 312.50 € HT

Mission d'accompagnement par JNE : 400.00 €

Total dépenses : 3 522.00 € HT

- Recettes

Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (70%) : 2185.40 € HT

Autofinancement : 936.60 € HT

Total recettes : 3 522.00 € HT

- d'autoriser Madame la Maire à demander une subvention au Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de l'appel à projet « Bocage et paysages »

- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document concernant cette affaire.

Pour : unanimité

8. Délibération échange de parcelles

Madame la Maire expose que le propriétaire de la parcelle sise à Vercia « Champ Saint Laurent » cadastrée ZC 19 est favorable soit à une vente de sa parcelle, soit à son échange avec une parcelle boisée « En Grateloup » cadastrée ZD 44. La parcelle ZD 19 à l'avantage d'être située à côté de la salle du Foyer rural.

Elle demande au conseil municipal l'autorisation d'entamer les négociations avec le propriétaire.

Pour : unanimité

9. Délibération choix d'un prestataire pour préparation de l'arrêté communal de la DECI et schéma communal de DECI

Madame la Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'être accompagné pour rédiger l'arrêté de DECI et préparer le schéma communal de défense incendie.

Elle présente deux devis.

Après débat le conseil municipal décide de retenir ED-Tech, Prestations, étude et assistance technique de VALZIN EN PETITE MONTAGNE pour un montant de de 1 316,00€ HT pour :

- Analyse des risques
- Etat de l'existant de la DECI
- Réalisation des documents de synthèse pour l'arrêté communal ou pour l'état de l'existant de la DECI.

Si des travaux complémentaires sont nécessaires pour réaliser le schéma de DECI ils seront facturés 38,00€ de l'heure.

Pour : unanimité

10. Délibération désignation d'un référent CNAS

Madame la Maire expose que le CNAS constitue l'action sociale de la commune à l'adresse de ses employés. Nous cotisons à cet organisme pour que ceux-ci bénéficient d'un certain nombre de prestations sociales.

Il convient de désigner un référent CNAS.

Madame Catherine FOURNIER est candidate, Madame la Maire propose au conseil municipal de la désigner référente CNAS pour VAL-SONNETTE.

Pour : unanimité

11. Délibération achat d'un taille haie télescopique

Monsieur l'adjoint en charge des employés techniques expose qu'au vu du montant des réparations du taille haie télescopique, il convient d'en acheter un neuf.

Il propose de retenir le devis de l'entreprise BONDON pour un montant de 583,00€ HT.

Pour : unanimité

12. Présentation des rapports annuels eau et assainissement

Madame l'adjointe en charge de la voirie et des réseaux présente une synthèse des rapports annuels eau et assainissement du SMEA.

Pourquoi un Syndicat Mixte, car composé de Communes et de Communautés de Communes. 2 sections : Eau, et Assainissement collectif (transit et station), compétence des réseaux internes de collecte des eaux usées transférée à la CC Porte du Jura, Assainissement non collectif (SPANC).

Rapport annuel 2019 – Section Eau

Communes adhérentes : Beaufort-Orbagna, Cesancey, Gevingey, Trenal pour Commune déléguée de Mallerey, Maynal, Rotalier, Ste Agnès, Savigny en Revermont et Val-Sonnette. 3 puits situés sur la Commune de Savigny, volume produit en 2019 : 343 174m³ (361 426m³ en 2018). Environ 1 041m³ consommés par jour. 2 conventions pour l'achat d'eau avec le Syndicat des Eaux de la Seillette (71) et le Syndicat des Eaux du Revermont (Montmorot).

Population desservie : 5224 habitants.

Nombre de branchements : 2950, dont 514 sur Val-Sonnette.

Le rendement global du réseau (rapport entre le volume facturé et le volume pompé et acheté) : 82.58%, pour Val-Sonnette : 80.49%.

123 km de conduites de type fonte et PVC.

Les contrôles de la qualité de l'eau sont assurés par les agents de l'ARS. Des prélèvements sont effectués sur l'eau de la nappe, sur l'eau traitée (au chlore gazeux) des stations de pompage ou des réservoirs et sur l'eau distribuée chez les consommateurs.

Teneur en fer et manganèse sont parfois assez fortes. A part la coloration en rouge et noire, l'eau n'est pas toxique pour l'homme. Pour remédier à ces désagréments, le Comité Syndical a décidé de construire une unité de traitement fer et manganèse. L'entreprise HES (Hydro Europe Service) a été retenue, pour un montant de 1 228 130.00€ HT. Début de la construction en septembre 2019.

Prix de l'eau : décompose en une partie abonnement de 46.00€ HT et une partie consommation à 1.33€ HT le m³, en 2019 (inchangé en 2020).

La dette au 01/01/2019 s'élevait à 576 815.92€, répartis sur 9 emprunts. Annuité 2019 : 127 772.00€.

Travaux réalisés en 2019 : début de la construction de l'usine de déferrisation. Réalisés par les agents du Syndicat à Maynal, Care le Haut, réfection de conduites avec reprise de 8 branchements ; le Sorbier, réfection de 50ml de conduites et reprise de 5 branchements. Rotalier : réfection de 30ml de conduites avec reprise de

4 branchements. Reportés en 2020 : Vercia, Paisia, 170ml avec reprise de 5 branchements.

Rapport annuel 2019 – Section Assainissement

Compétence assainissement a été transférée par les Communes à la Communauté de Communes Porte du Jura au 01/01/2018, et ECLA a repris la gestion de la station de Gevingey au 01/01/2019. La Communauté de Communes remplace les Communes pour l'ancienne CC du Pays de St Amour.

Le SMEA assure les services liés à :

l'assainissement non collectif (SPANC),

les réseaux de transit (réseaux qui acheminent les eaux usées vers les unités de traitement, sur le secteur CC du Sud-Revermont,

la réhabilitation, création et entretien des unités de traitement.

Assainissement collectif : Huit stations ont été créées ou réhabilitées par le Syndicat (secteur CC du Sud-Revermont) : Beaufort-Orbagna, Beaufort Perron sud, Orbagna Hameau de Crève-Cœur, Vercia-Rotalier, Vincelles-Grusse-Ste Agnès, Augea-Maynal, Maynal hameau du Sorbief, Maynal hameau de Sellières. En majorité des stations de type « filtres plantés de roseaux ». Problème rencontré dans plusieurs stations, malgré le fait qu'elles acceptent des eaux pluviales : trop d'entrées d'eaux pluviales dans les périodes pluvieuses. Ce qui veut dire que trop d'habitations n'ont pas effectué leur raccordement d'eaux pluviales dans les réseaux réservés à cet effet.

La dette au 01/01/2019 s'élève à 1 475 921.63€ répartis sur 7 emprunts. Annuité de 104 360.36€.

Assainissement non collectif

Intervention du Syndicat pour les installations nouvelles : depuis 2001, à la demande de la DDT et du service instructeur des demandes d'urbanisme du Pays Lédonien, le Syndicat instruit en vérifiant la faisabilité d'un assainissement non collectif dans les demandes de certificat d'urbanisme ; dans les demandes de permis de construire, en vérifiant le dimensionnement et l'implantation des ouvrages proposés et effectuer les contrôles de bonne exécution.

Intervention du Syndicat pour les installations anciennes : réalisation de contrôle de bon fonctionnement des installations, vérification du bon entretien (proposition de vidanges groupées), réalisation des diagnostics. 745 installations environ, 92 sur Val-Sonnette.

Financement du service : une redevance annuelle de 17.50€ HT est demandée par station autonome.

Actions du service en 2019 :

changement pompe au poste de refoulement à Augea, Maynal et Froideville,

réparation dégrilleur (grille et brosse) à Beaufort,

curage des lits plantés de roseaux des stations, et épandage sur l'aire de stockage de Vercia,

construction des stations du Sorbier et de Sellières à Maynal,

achat d'un véhicule de service,

changement pompe doseuse chlorure ferrique à Vincelles.

13. Information travaux réseau eau prévu par le SMEA

Madame l'adjointe en charge de la voirie et des réseaux expose qu'il est prévu le renouvellement du réseau de transit d'eau potable dans la Commune déléguée de Vincelles.

Le Syndicat Mixte des Eaux et d'Assainissement de Beaufort (SMEA) réalisera prochainement le renouvellement de la conduite d'eau potable, depuis la rue du Pérou, sur une partie de la Grande rue, puis dans la rue des Vignes, une antenne rue du Vernois et une autre impasse des Vignes pour aller jusqu'au château d'eau et route de Grusse jusqu'à la dernière maison. Reprise de tous les branchements se situant le long de ces nouvelles conduites.

Le SMEA a sollicité pour ces travaux des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental du Jura. Vincelles étant situé en zone de revitalisation rurale (ZRR), le Syndicat peut bénéficier de subventions jusqu'à hauteur de 70%.

Ces travaux ont été groupés avec une tranche sur Savigny en Revermont et ont fait l'objet d'un marché d'appel d'offres. C'est l'entreprise PETITJEAN qui est attributaire des travaux.

Plusieurs conseillers s'inquiètent de la problématique des eaux pluviales qui gênent le bon fonctionnement de la station d'épuration. Si des travaux sont réalisés par le SMEA, ce serait sans doute l'opportunité d'intervenir sur les réseaux unitaires afin de les mettre en séparatif. Madame la Maire adressera un courrier à CCPJ en ce sens.

14. Informations diverses

- CCID : les membres ont été sélectionnés par le service des impôts dans la liste transmise à l'issue du dernier conseil municipal. Les personnes retenues seront informées par courrier.
- Thomas GAND évoque les problèmes de sécurité notamment lors de l'intervention des secours mais aussi des erreurs de livraison dans les colis du fait que sur les communes déléguées il y a des doublons de noms. Ce problème, déjà évoqué, pourrait être réglé si le nom des communes déléguées était bien noté. Madame la Maire informe que la seule solution serait de modifier le nom des rues qui sont en doublon. Un état des lieux sera réalisé.
- Trois animations sont prévues sur VAL-SONNETTE :
 - A la découverte des chauves-souris avec le CPEPESC, vendredi 17 juillet à 20h30. Rendez-vous à la salle de convivialité de Grusse ;
 - Dans la suite du travail sur les pelouses sèches, 2 temps d'animation, samedi 18 juillet matin, mercredi 29 juillet à partir de 18h.
- Irène ROUCHE propose qu'un travail de recensement des fontaines, des monuments, des stèles sur Val-Sonnette soit réalisé afin de pouvoir proposer des circuits de découverte du patrimoine. Madame la Maire propose que la commission ad hoc soit sollicitée. En effet, notre patrimoine n'est pas suffisamment mis en valeur.
- Sophie DEMAREST demande ce qui sera fait concernant les boîtes à livres. Madame la Maire pense qu'avec l'ensemble des données que nous avons, nous pourrions voir pour la fabrication soit en interne, soit en sollicitant des habitants ayant des compétences dans le domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h42.

Madame la Maire,